



COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU LUNDI 28 FÉVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, lundi 28 février, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le 21 février 2022 se sont réunis au Foyer rural, rue du foyer rural à Sergines, sous la présidence de Monsieur Thierry SPAHN.

Étaient présents (titulaires) : Mesdames Messieurs Fouet, Coquille (Champigny sur Yonne), Devinat (Chaumont), Denisot (Compigny), Sylvestre (Cuy), Gonnet (Evry), Babouhot (Gisy les Nobles), Cots (Pailly), Gesserand ((Perceneige), Aubert (Plessis saint Jean), Dorte, Joly, Chislard (Pont sur Yonne), Le Gac (Saint Sérotin), Martin (Serbonnes), Pitou, Lemétayer (Sergines), Bardeau P., Bardeau C. (Thorigny Sur Oreuse), Spahn, Delalleau, Beaumont (Villeblevin), Goglins (Villemanoché), Laventureux (Villenavotte) Piète, (Villeneuve la Guyard), Nezonnet (Vinneuf).

Était présente (suppléante) : Madame Gueret (Michery),

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Brochier (Champigny), Rangdet (Courlon sur Yonne), Bonneau (La Chapelle sur Oreuse), Duval, Desserey (Pont sur Yonne), Bourreau, Coutouly, Cochonnec, Sineau (Villeneuve la Guyard) Hautecoeur (Villeperrot), Dauphin (Vinneuf)

Pouvoirs : Mme Rangdet à M. Martin, M. Bonneau à M. Gonnet, Mme Desserey à M. Chislard, M. Bourreau à M. Goglins, Mmes Cochennec et Coutouly à M. Piète, Mme Sineau à Mme Devinat,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L.5211-1 et L.2121-7 du Code Générale des Collectivités Territoriales et de la loi Vigilance sanitaire publiée le 11 novembre 2021.

Monsieur Beaumont a été élu secrétaire de séance

La séance est ouverte à 19 h 45

Présents	Pouvoirs	Votants
27	7	34

1) FINANCES

2022.11 Débat d'orientations budgétaires sur la base du Rapport d'orientations budgétaires : budget principal et budgets annexes

Le Conseil Communautaire prend acte à l'unanimité de la tenue du débat sur la base du rapport d'orientation budgétaire 2022 tel qu'annexé.

2) AFFAIRES GÉNÉRALES

2022.12 Engagement dans le dispositif Conseiller Numérique France Services

Le dispositif a pour but de combler le déficit constaté de professionnels de l'accompagnement au numérique. Il permettra d'offrir des solutions d'accompagnement individuel et/ou collectif pour favoriser leur montée en compétence numérique.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à présenter une demande de candidature de Conseiller Numérique auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) via les Services de la Préfecture.

La séance est levée à 20 h 30.



Fait à Pont sur Yonne le 1^{er} mars 2022

Pour affichage

Le Président
Thierry SPAHN

Le procès-verbal complet de la séance peut être obtenu sur demande auprès de votre Mairie ou du Secrétariat de la Communauté de Communes Yonne Nord